



Viv'ARTI Poitou-Charentes, les avantages d'un CE pour les entreprises artisanales

vendredi 4 mai 2012, par [lpe](#)

Viv'ARTI est un comité régional d'activités sociales et culturelles de l'Artisanat créé par la Commission Paritaire Régionale Interprofessionnelle de l'Artisanat composée de représentants de l'UPAR et des organisations syndicales représentatives, CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, CGT-FO. Son lancement officiel a eu lieu le 18 avril 2012.

Avec la création de Viv' ARTI, les partenaires sociaux ont plusieurs ambitions :

- apporter une offre de service dans les domaines de la culture, des loisirs, du sport
- permettre aux chefs d'entreprise de proposer à leurs salariés des avantages partiellement défiscalisés.
- dynamiser le secteur, moderniser son image et attirer les jeunes vers les métiers de l'artisanat et fidéliser les salariés
- fédérer par l'adhésion à « Viv'ARTI » les nombreux métiers qui composent l'Artisanat.



Noémie SONNARD et les Elus du conseil d'administration, sont chargés de l'animation et du développement de « l'association Viv' ARTI » auprès des 29.000 entreprises et 60.000 salariés de l'artisanat picto-charentais.

L'adhésion à Viv' ARTI Poitou-Charentes doit être prise en charge par le chef d'entreprise. Un tarif spécial a été adopté pour les entreprises non adhérentes à une famille de l'U.P.A. (C.A.P.E.B., C.N.A.M.S., C.G.A.D., C.N.A.T.P.). Ainsi, ces entreprises doivent s'acquitter une cotisation annuelle supplémentaire de 60€ par entreprise. A celle-ci doit s'ajouter la cotisation par salarié et par an de 30 € (obligatoire pour l'ensemble des actifs de l'entreprise : salariés, apprentis, conjoints collaborateurs, chef d'entreprise).

Pour les entreprises adhérentes à une famille de l'U.P.A. la cotisation est de 30€ par salarié par an.

Pour constituer l'offre de services de Viv' ARTI Poitou-Charentes, les membres fondateurs ont préféré faire appel à des professionnels. Ainsi, une convention de partenariat a été signée avec le C.R.E.D.E.S. Poitou-Charentes qui apporte une carte CEZAM aux adhérents de Viv' ARTI et une autre convention a été établie avec le Groupe Chèque Déjeuner®, qui, quant à lui, permet de procurer une vaste gamme de chèques cadeaux comme le chèque cadeau Cadhoc par exemple mais aussi des solutions comme le Chèque Déjeuner® et le Chèque Vacances®.

Pour finir, l'association envisage de réaliser un à deux événements par an pour fédérer les artisans et regrouper, hors du cadre du travail, les actifs de l'Artisanat.

Le projet de l'association Viv' ARTI Poitou-Charentes a été soutenu dès son lancement par le Conseil régional Poitou-Charentes et par la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (D.I.R.E.C.C.T.E.) qui lui ont fourni les moyens de se mettre en place et de se développer.

Plus : www.vivarti-poitoucharentes.org ou 05 49 08 12 44.